Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260428-DEL2026_40-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Avril à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les documents budgétaires ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10 Avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10 Avril 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe, Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Mme FONTAINE Odile à Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne à M. ALLAIN Stéphane, Mme LE FEUVRE Céline à Mme BARRE Karine

A été nommé secrétaire : M. THOMAZIC Sylvain

2026/40 – Ecole Saint Martin - Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur Le Maire laisse la parole à M. PRONOST.
M. PRONOST fait part de la demande de Mme GABILLET, directrice de l'école Saint Martin qui sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle.
La classe de CM1-CM2 a remporté un prix pour sa participation à un concours proposé par la fondation Lilian Thuram et le ministère de l'éducation nationale.
La classe est donc invitée à se rendre à Paris le 19 Mai pour une cérémonie en présence de Lilian Thuram au musée du Quai Branly à l'issue de laquelle les élèves pourront visiter le musée après avoir présenté leur production artistique illustrant la déconstruction du racisme.
Aussi, Mme GABILLET sollicite l'aide de la commune pour le coût de ce déplacement sur Paris.
(coût environ 100 € par élève).

La commission finances réunie le 09 Avril 2026 propose la somme de 50 € par élève.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ACCORDER une subvention exceptionnelle de 50 € par élève participant.
- DE DIRE qu'une liste des élèves participant à ce déplacement sera fourni.
- Cette somme sera imputée au compte 657481 du budget 2026.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

MAIRIE DE TREDION
56 (Morbihan)